

Soutien aux agriculteurs

Pass'Agri un guide sur internet

La MSA propose sur son site Internet un guide pour faire connaître ses aides aux adhérents en difficulté suite à une crise agricole.

Orienter vers la bonne information

Accessible à tout moment et mis à jour régulièrement, le guide recense les dispositifs financiers proposés par la MSA, ses réseaux de soutien, les prestations sociales accessibles en cas de baisse de revenus et ses solutions pour réfléchir à son avenir professionnel.

L'ensemble des aides MSA est présenté sur un seul écran ce qui permet d'avoir une vue globale sur les dispositifs existants. L'internaute est ensuite orienté vers des contenus web présentant en détail les conditions d'accès à l'aide et les contacts locaux utiles pour en bénéficier. Il met également en avant les dispositifs proposés par les partenaires de

la MSA : le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, les Chambres d'agriculture, la FNSEA, les organismes de formation...

Un parcours d'accompagnement

Le guide est découpé en quatre temps, du plus urgent comme l'aide à la trésorerie, au plus structurant comme la consolidation ou l'évolution de son projet professionnel.

1- Mon activité professionnelle

Cette partie réunit les aides pour répondre à un besoin de trésorerie des exploitants et des entreprises agricoles.

La MSA peut agir sur les cotisations et les contributions sociales. Cela peut être la prise en charge d'une partie des cotisations (30 millions d'euros sur le fonds national d'action sanitaire et sociale en 2017), ou l'octroi de facilités de paiement : échéanciers, modulation des appels fractionnés ou des prélèvements...

Le site internet « *Mes démarches en agriculture* » est également évoqué dans cette partie, il permet de retrouver l'ensemble des aides européennes et de l'État existantes en cas de difficulté.

2- Mes soutiens

La MSA est mobilisée depuis de nombreuses années pour prévenir les situations de stress, de dépression, voire de suicide. Les collaborateurs et les élus MSA apportent sur le terrain un soutien indispensable.

Le volet « *Mes soutiens* » du guide présente ces acteurs : les 24 000 élus MSA, les travailleurs sociaux, les mé-

decins du travail, les conseillers en prévention et les conseillers en prestations sociales, sensibilisés et mobilisés pour détecter et accompagner les exploitants et salariés en graves difficultés.

Le service d'écoute Agri'écoute est également mis en avant ainsi que la médiation familiale et le réseau de prévention Zoonosurveillance (surveillance des maladies et infections se transmettant des animaux à l'homme).

3- Mes droits

En cas de baisse de revenus due à une crise, les adhérents peuvent bénéficier de nouvelles prestations sociales pour les aider à surmonter la période. Le volet « *Mes droits* » les recense et présente les initiatives de la MSA.

La principale se nomme les « *Rendez-vous prestations* ». Organisées par la MSA, ces rencontres sont un moyen de faire le point sur ses droits. Elles permettent de détecter les droits sociaux potentiels non ouverts en santé, logement, retraite et famille et d'y remédier.

Plusieurs aides peuvent être octroyées en cas de baisse de revenus. Le guide identifie la Prime d'activité, pour ceux qui gagnent moins de 1 500 euros par mois ou 16 300 euros sur une année, le rSa, la CMU-C et l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS).

D'autres dispositifs sont présentés : la retraite progressive et l'aide exceptionnelle « *Se faire remplacer pour*

souffler », qui permet de se reposer en cas de situation d'épuisement professionnel.

4- Mes projets

La MSA aide à la sortie de crise en donnant les moyens de faire le point sur ses compétences et en consultant sur les opportunités d'avenir professionnel.

Quatre programmes sont proposés par de nombreuses MSA pour répondre à cette ambition : « *Avenir en soi* », « *Parcours confiance* », « *Séjour ensemble pour repartir* » et « *Coup de pouce connexion* ».

Le volet « *Mes projets* » du guide les présente et renvoie vers les contacts pour s'inscrire.

La formation est aussi mise à l'honneur, en partenariat avec Vivéa, Agefos PME et le FAFSEA. L'initiative AgriCollectif, menée par les Chambres d'agriculture et la FNSEA est également référencée.

Une information personnalisée

En fonction du site internet MSA où le guide est consulté ou du département sélectionné lors de l'accès au guide, le module affiche les aides nationales et celles proposées localement. Par exemple, la rubrique « *Actions locales* » du volet « *Mes soutiens* » recense les événements et initiatives organisés localement pour soutenir et sensibiliser les adhérents : conférence-débat, pièce de théâtre, groupe de parole...

Le guide est consultable sur les sites Internet des MSA ou directement en tapant msa.fr/pass-agri sur un navigateur internet.



La MSA vous aide à passer le cap d'une crise agricole

Avec Pass'Agri, retrouvez en ligne toutes les aides de votre MSA et les contacts pour en bénéficier : dispositifs financiers, soutiens, nouveaux droits, évolutions professionnelles...

AVEC LA MSA, NE RESTEZ PAS SEUL FACE AUX DIFFICULTÉS

Fraude aux prestations familiales : des droits et des devoirs

Parce que la responsabilité et la solidarité sont des valeurs fondamentales de la MSA, la maîtrise des risques de fraude, notamment en prestations familiales, sont au cœur de nos préoccupations. Les abus et les comportements frauduleux, qui nuisent à l'ensemble des bénéficiaires, engagent la responsabilité de la MSA au regard des fonds qu'elle gère. La lutte contre la fraude est donc un impératif de justice sociale et d'efficacité économique qui a pour but de réaffirmer l'équilibre des droits et des devoirs et d'assurer la pérennité du système de protection sociale.

Les campagnes d'information à destination des allocataires et des employeurs, tout comme les actions de sensibilisation, y participent. C'est la raison pour laquelle nous incitons chacun de nos allocataires à nous signaler tout changement de leur situation.

Lorsque votre situation familiale évolue cela peut avoir des conséquences sur vos droits. Alors, n'oubliez pas de le déclarer à la MSA de Franche-Comté en utilisant :

- soit le site internet (voir encadré),
- soit au moyen d'un courrier adressé au service des prestations familiales.

Sachez que la MSA échange régulièrement des

informations avec différents partenaires et organismes (la CAF, les impôts, le Conseil départemental, la Carsat), ce qui peut amener à détecter des anomalies. Il est donc important de nous déclarer systématiquement les changements qui peuvent intervenir dans votre situation.

■ Exemples de changement de situation :

- vous vous mariez, vous débutez un concubinage,
- vous avez divorcé, vous vous séparez de votre concubin,
- Un de vos enfants a quitté votre foyer, notamment si celui-ci a déménagé pour ses études et demande des prestations logements à la CAF. Vous n'avez en effet pas la possibilité de cumuler des prestations familiales pour votre enfant si celui-ci fait une demande personnelle de prestations auprès de la CAF et ce même si votre enfant est encore à votre charge fiscale-ment.

■ Les conséquences d'une non déclaration

Tout changement de situation entraîne une nouvelle appréciation des droits par notre organisme et les prestations perçues sont réévaluées. La non déclaration peut alors avoir pour conséquence la perception à tort de prestations et générer un risque d'indu que vous serez tenu de rembourser.

Par ailleurs, en cas de non déclaration, votre situation pourra faire l'objet d'un examen devant une commission interne à la MSA de Franche-Comté. Celle-ci peut reconnaître une attitude frauduleuse de votre part et la sanctionner par l'application d'une éventuelle pénalité financière d'un montant pouvant aller jusqu'à 13 076 euros. Dans certaines situations extrêmes, la MSA peut même déposer plainte.

Alors, pour garantir le bon calcul de vos droits, adoptez le bon réflexe : signalez tout changement de situation à votre MSA.

Focus



Vous vivez en couple sans déclarer votre conjoint ? Il est invisible pour la MSA et vous êtes en situation de fraude. Quand votre situation change, prévenez la MSA. Sinon, vous risquez des pénalités financières et des poursuites judiciaires.

AYEZ LE BON RÉFLEXE : DÉCLAREZ !

Lorsque votre situation familiale évolue, n'oubliez pas de le déclarer à la MSA sur www.msafranchecomte.fr > Mon espace privé > Mes services en ligne > Déclarer un changement de situation

Résidences seniors

Marpa⁽¹⁾ d'Ornans, les travaux démarrent !

Le vendredi 1^{er} décembre 2017 avait lieu la pose de la première pierre de la Marpa du Pays de Courbet, située rue du Stade à Ornans.

Ce moment très symbolique est la concrétisation de plusieurs années de travail pour les élus de l'ancienne communauté de communes Loue Lison qui ont confié l'ensemble du projet à son Centre intercommunal d'action sociale. En effet, après quelques étapes nécessaires à la préparation de la construction, cette neuvième Marpa est portée avec ambition, par son maître d'ouvrage. La Marpa du Pays de Courbet dont l'ouverture est très attendue, rejoint un réseau de Marpa Franche-Comtoises, sans cesse en développement. Composée de 23 logements, cette Résidence Autono-

mie offrira un cadre de vie particulièrement agréable où la vocation première sera d'offrir à ses futurs résidents, sécurité et bien être.

La construction est réalisée par un groupement de concepteur-constructeur constitué d'une Entreprise Générale G1000, du Cabinet d'Architecture Serge Roux et de bureaux d'études.

Cette volonté politique permet de favoriser naturellement le développement économique local.

Ouverture prévue fin décembre 2018 !

(1) Maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie.



■ Projet de la Marpa.

Trophées de la laïcité

La MSA de Franche-Comté lauréate !

La Commission d'attribution des trophées de la Laïcité de l'Observatoire Régional de Bourgogne Franche-Comté a retenu la candidature de la MSA de Franche-Comté et l'a honorée d'un trophée lors d'une remise des prix qui a eu lieu le 4 décembre à Dijon en présence de personnalités de la région.

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général, elle est le terreau d'une société plus juste, plus fraternelle et porteuse de sens pour les générations futures.

Dans un contexte de montée de la radicalisation violente, du racisme et de repli identitaire, la branche famille et ses partenaires ont élaboré une charte qui réaffirme le principe de laïcité. Elle s'adresse aux partenaires, mais également aux allocataires et aux salariés de la branche famille.

La MSA de Franche-Comté a été associée à une manifestation organisée par la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Saône pour une signature symbolique de cette charte aux côtés de nombreux partenaires présents. Au même titre que les CAF, cette charte sera intégrée aux conventions passées avec nos partenaires. Nous devons compter sur leur engagement pour l'appliquer, porter avec elle les principes de la laïcité et encourager le respect mutuel, la coopération et la considération entre personnes. Chargée d'un service public, la MSA de Franche-Comté est très attentive au respect du principe constitutionnel de la laïcité. Cette valeur républicaine est



■ Le trophée a été reçu à Dijon le 4 décembre par Lucrèce Boiteux, présidente de la MSA de Franche-Comté.

tout à fait respectée dans l'entreprise qui rassemble femmes et hommes sans distinction d'appartenances religieuses ou philosophiques. Elle veille également au respect de l'égalité hommes-femmes, de nombreux postes d'encadrement sont confiés à du personnel féminin et les rémunérations sont équivalentes selon les responsabilités assumées dans le cadre d'une convention collective nationale.

En fait, si la laïcité n'est pas directement évoquée au sein des diverses instances, son principe est tout à fait respecté et permet une marche harmonieuse de l'entreprise.

Internet, notre site relooké

Plus clair, plus intuitif, il a été repensé afin de faciliter la navigation depuis votre tablette et votre smartphone. Allez le découvrir sur www.msafranche.comte.fr

Entretien

Interview de Laura Lévêque

Bernard Brenot, référent Marpa à la MSA de Franche-Comté est allé à la rencontre d'une jeune femme investie, Laura Lévêque, chargée de mission à la Fédération Nationale (FN) des Marpa, qui nous parle de son quotidien au côté d'un réseau de près de 180 établissements adhérents.

■ **Bernard Brenot (B. B.) : Bonjour Laura, en tant que chargée de mission, quel est votre domaine d'intervention et en quoi consiste votre travail sur le terrain ?**

Laura Lévêque (L. L.) : La FN Marpa a une mission d'animation, d'appui et de représentation du réseau Marpa. Mes missions sont définies en ce sens. J'appuie techniquement les responsables Marpa et les référents MSA sur les questions médico-sociales qu'ils peuvent rencontrer au quotidien (démarche qualité, gérontologie...). J'interviens également en soutien auprès des établissements qui peuvent rencontrer des difficultés. Ce travail d'appui, de diagnostic, de préconisations, se fait en lien étroit avec le terrain et les caisses de MSA. Il est essentiel de se voir, d'échanger, d'agir ensemble, dans un réseau qui est caractérisé par sa diversité d'acteurs et de territoires. Nous tâchons de créer des relations de confiance durables. Je représente également le réseau dans le cadre de travaux nationaux, et je suis en relation avec les partenaires (ex : Fondation Bru-neau, Agrica, AVMA⁽¹⁾...).

■ **B. B. : Vous êtes amenée à rencontrer les structures, quel regard portez-vous sur le réseau ?**

L. L. : Cela fait aujourd'hui plus de cinq ans que je suis à la FN Marpa et que je rencontre les acteurs du réseau. Je porte un regard admiratif sur les équipes Marpa. C'est un métier de vocation qui demande un investissement continu et un savoir-faire professionnel, un métier qui a du sens. Le réseau Marpa porte des valeurs fortes, telles que le respect de la personne, la responsabilité, la solidarité et la proximité. La qualité de service rendu aux personnes âgées est au centre de ses préoccupations.

■ **B. B. : Les Marpa de Franche-Comté se sont vues reconnaître d'office et sans exception, la qualité de résidence autonomie par les Conseils départementaux compétents. Quel commentaire cela vous inspire-t-il ?**

L. L. : Un seul mot : félicitations ! En Franche-Comté, les Marpa sont engagées au quotidien dans des actions en faveur de la préservation de l'autonomie. Les projets des Marpa de Pierrefontaine-les-Varans, d'Ecole-Valentin ou d'Arc-et-Senans ont été salués



■ Laura Lévêque, chargée de mission à la FN Marpa.

pour exemple en 2016 dans le cadre du Prix Innovation de la Fédération, en remportant le prix spécial du jury et le 3^e prix. Je suis heureuse que ces Marpa soient reconnues juridiquement et sur le territoire comme actrices du bien-vieillir. Et j'espère que ce soutien financier leur permettra de poursuivre, pérenniser ou expérimenter de nouvelles actions au bénéfice des personnes âgées.

(1) Association nationale de villages de vacances.

Dépendance

Parcours santé des aidants

La MSA de Franche-Comté est soucieuse de renforcer son soutien aux personnes qui apportent une aide régulière à un proche dépendant. C'est dans ce contexte qu'elle proposera en 2018, une action de prévention sur la santé en direction des aidants, quelque soit leur régime de sécurité sociale.

Les aidants, habitués à apporter une aide régulière à un membre de leur entourage en situation difficile, pensent rarement à demander de l'aide pour eux-mêmes. Or, de nombreuses études mettent l'accent sur les conséquences sur la santé de la relation d'aide au long cours.

Dans ce contexte, la MSA de Franche-Comté souhaite mettre en place des ateliers ciblant les risques médicaux spécifiques liés à la situation d'aidant, avec pour objectif de permettre à ces derniers d'assurer leur rôle dans la durée et diminuer leur ressenti de cette charge.

Ainsi, la MSA propose un accompagnement santé par groupe d'une quinzaine d'aidants, sous forme d'un parcours en trois étapes.

Dans un premier temps, un atelier collectif « *information santé* » aura pour objectif d'informer et de sensibiliser chaque participant sur les risques médicaux spécifiques liés à sa situation et sur l'importance d'un suivi médical régulier.

Dans un second temps, le médecin traitant préalablement informé, réalisera un examen général pour évaluer l'état de santé de l'aidant, dépister les troubles éventuels et instaurer un suivi médical régulier.



■ La santé de l'aidant est une des préoccupations de la MSA (© F. Beloncle CCMSA).

Enfin, un troisième atelier collectif permettra aux participants d'échanger sur leur santé et de recenser leurs besoins. L'ensemble des offres de soutien existant sur leur territoire leur sera présenté.

Sur l'année 2018, la MSA de Franche-Comté proposera cette action sur les territoires de Pontarlier, Maîche, Frasne, Morteau, Ornans, Valdahon, Belfort, Montbéliard, Héricourt et Delle.

Vous êtes vous-même en situation d'aidant auprès d'un proche ? Vous pouvez d'ores et déjà contacter le service Action sanitaire et sociale de la MSA au 03 81 65 60 60 ou par mail à l'adresse suivante : contact@franche.comte.msa.fr